

# DOLLAR DU ROUET

SAISON DE MONTE 2022

## VENTE D'UNE CARTE DE SAILLIE

Entre le vendeur et l'acheteur dénommés ci-contre :

**200€\* à la réservation**

**900€\* en 2023 à la naissance du poulain vivant.**

**Semence fraîche ou réfrigérée**

**Prix HTVA (6%)**

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente d'une saillie de l'étalon DOLLAR DU ROUET et s'engage formellement en signant ce contrat à :

- Régler **200€\*** de frais techniques après réception de la première dose.
- Payer le solde de **900€\*** poulain vivant.
- Faire parvenir une copie du passeport de la jument au vendeur par email ou courrier.
- N'utiliser ce présent contrat et la semence pour une seule et même jument.

Le vendeur s'engage à mettre de la semence à disposition de l'acheteur tout au long de la saison de monte.

Une dose par jument et par jour seulement.

En cas d'incident à la récolte, le vendeur se réserve le droit de prévenir l'acheteur de l'impossibilité de lui fournir de la semence le jour J et lui laisse le choix d'en recevoir d'un autre étalon ou de pouvoir lui en envoyer le jour suivant.

Nous entendons par saison de monte la période s'étendant du 01/03/2022 au 15/08/2022.

Le solde de la saillie est dû dès la naissance d'un poulain vivant.

En cas de non-gestation au 1<sup>er</sup> octobre, les frais techniques de 200€ sont perdus et les engagements du vendeur s'annulent. Les frais techniques sont dus même en cas de non-gestation.

### LE VENDEUR:

XAVIER HANNETON  
ECURIE TAILLE PALETTE  
137, RUE DU FOSTEAU  
6533 BIERCEE  
BELGIQUE

TVA: BE 0436254233

www.xavier-  
hanneton.com

gueriat.v@gmail.com

**+32478791284**

### L'ACHETEUR:

NOM:

PRÉNOM:

SOCIÉTÉ:

ADRESSE:

TVA:

TÉL:

EMAIL:

### JUMENT:

NOM:

UELN/SIRE:

TRANSF. D'EMBRYON:  
OUI - NON

Les jours de récoltes sont le **lundi, mercredi, vendredi et samedi**.

La semence peut être commandée tous les jours de la semaine :

☐ **+32478791284, par écrit** (SMS, What'ap, messenger)

☐ **gueriat.v@gmail.com**

Veillez à indiquer le **nom de la jument**, l'**adresse de livraison** ainsi que les **coordonnées du propriétaire** si elles sont différentes. Nous vous envoyons toujours une confirmation écrite de bonne réception.

Pour les livraisons, nous demandons que la semence soit commandée **la veille au soir** du jour souhaité de livraison afin de bénéficier d'une organisation et d'un service optimal. La semence peut aussi être enlevée sur place et peut, dès lors, être commandée le matin de l'enlèvement. Cependant, nous ne pouvons garantir une disponibilité des doses pour une commande le jour même.

Les frais de livraisons sont entièrement à charge de l'acheteur.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

**En cas de paiement par chèque**, nous demandons un surplus de 15€ de frais administratifs.

En cas de fraude sur la récolte d'un ou plusieurs embryons, sur la déclaration de gestation de la jument, sur la déclaration de naissance de tout poulain issu de l'usage de la semence mise à disposition de l'acheteur par le vendeur, le propriétaire de la jument sera tenu de régler au vendeur une somme forfaitaire de 2500€ de dommages et intérêts et devra s'acquitter, en plus, du prix intégral de la saillie.

Le vendeur fournira à l'acheteur une carte de saillie / déclaration de naissance une fois la totalité des factures réglées ( Acompte, solde, frais de transports et mise en place éventuels facturés par le vendeur)

L'acheteur affirme avoir été informé de tous les termes de ce contrat et de les avoir clairement compris. Il en accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait en double exemplaire,

Date :

Lieu :

Le vendeur :

L'acheteur :

